

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE - 8 AOUT 2006

TÉLÉDOC 275
BUREAU 6BRS
N° 6BRS-06-2934

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

Objet : Projet de loi de finances pour 2007 : modification des taux de la cotisation Etat-employeur pour les personnels civils et militaires.

P.J. : 1 annexe

La circulaire du 15 juin 2006 (n° 1BLF-06-2288) vous a communiqué les trois taux pour la contribution employeur au titre des personnels civils et militaires inscrite au sein du titre 2 de chaque ministère et qui permet le financement des pensions. Ces taux étaient respectivement fixés à 50,57 % pour les personnels civils (hors ATI), 0,30 % pour les allocations temporaires d'invalidité et 101,63 % pour les personnels militaires.

Compte tenu des montants d'assiette communiqués par vos services et des ajustements techniques à l'issue de la phase de répartition, l'équilibre du programme n° 741 sera assuré par les taux de contribution ci-dessous :

- 50,74 % pour les personnels civils (hors ATI) ;
- 0,31 % pour les allocations temporaires d'invalidité ;
- 101,05 % pour les personnels militaires.

Vous voudrez bien prendre en compte ces nouveaux taux, qui se substituent aux taux figurant dans la circulaire du 15 juin 2006, pour renseigner les projets annuels de performance de vos programmes concernés par des personnels civils et militaires sur la base des crédits de cotisations figurant dans le tableau joint en annexe.

Le Directeur du Budget
Par empêchement du Directeur du Budget

Diffusion générale



DIRECTION DU BUDGET

Vincent BERJOT

062130006

ANNEXE

Ministère	Cotisations CAS pensions 2007 civils, ATI, militaires, ouvriers et personnels des cultes
Affaires étrangères	133,8
Agriculture et pêche	433,6
Culture et communication	140,4
Défense	8 922,4
Économie, finances et industrie	2 104,3
Emploi, cohésion sociale et logement	154,1
Enseignement scolaire	13 205,6
Enseignement supérieur et recherche	2 093,8
Écologie et développement durable	54,0
Intérieur et aménagement du territoire	2 243,1
Jeunesse et sports	87,2
Justice	920,0
Outre-mer	35,2
Santé et solidarité	173,8
Services du Premier ministre	110,6
Transport, équipement, tourisme et mer	930,9